



L'intégralité du communiqué signé à l'issue de la concertation du 3 mars 2021

Sur hautes instructions du Premier ministre, chef du gouvernement, une concertation présidée par le Secrétaire général de ses Services s'est tenue, le jeudi 03 mars 2022, à l'effet d'examiner les préoccupations soulevées par les organisations syndicales du Secteur de l'éducation de base et portant globalement sur l'amélioration des conditions de travail des enseignants dudit secteur.

Y ont pris part, le ministre de l'Éducation de base, le ministre du Travail et de la Sécurité sociale, le Secrétaire général adjoint des Services du Premier ministre ainsi que leurs proches collaborateurs.

Étaient également présents les représentants des syndicats du secteur de l'éducation de base.

Les revendications formulées par les organisations syndicales présentes ont fait l'objet d'un examen minutieux, au cours duquel il est apparu que celles-ci s'inscrivent dans le cadre général des préoccupations du secteur éducatif.

Au cours des échanges, des recommandations tendant à la résolution desdites préoccupations ont été adoptées. Les participants ont convenu d'une approche basée sur la définition

concertée des priorités dans la résolution des problèmes évoqués qui portent d'une part sur l'apurement des arriérés de paiement et, d'autre part, sur des questions administratives et procédurales.

Par ailleurs, les participants se sont accordés sur la nécessité de la désignation des représentants des organisations syndicales devant siéger au sein du Comité technique chargé d'examiner concrètement les difficultés rencontrées par les enseignants.

Dans l'intervalle, les représentants des Organisations syndicales se sont engagés à relayer à la communauté éducative les conclusions des travaux, dans la perspective d'un retour à la normale.

Le gouvernement saisit cette occasion pour réitérer sa volonté d'apporter des solutions concrètes aux problèmes auxquels la communauté éducative est confrontée et exhorte les enseignants à œuvrer à une reprise effective et sereine des activités pédagogiques. /-